

lèges de formation spécialisée, on accorde la préférence aux étudiants de la région. La formation serait plus uniforme dans tout le Canada et de plus grandes institutions permettraient d'avoir de meilleures installations et un meilleur personnel enseignant pour les professions libérales. On pourrait alors améliorer la qualité de l'instruction, établir de plus grandes maisons d'enseignement et leur donner le personnel et les installations nécessaires. Voilà ce que je propose et je sais que nombre de députés voient les choses comme moi.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, afin qu'on ne m'accuse pas de retarder cette mesure, je suis disposé à reprendre mon fauteuil afin que la Chambre puisse se prononcer sur l'amendement.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, en trois jours de débat, je ne suis que le troisième orateur de notre groupe, mais je n'ai pas l'intention ce soir de commenter le bill lui-même. Je ne désire que commenter brièvement l'amendement. Le chef de notre parti, l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson), a déjà indiqué que nous avons l'intention d'appuyer le bill n° C-110, bien qu'il renferme un certain nombre de faiblesses très évidentes. Nous reconnaissons tous la nécessité d'une pareille mesure législative; par conséquent, nous sommes disposés à l'appuyer. Toutefois, l'amendement dont nous sommes saisis demande que le bill n° C-110 ne subisse pas maintenant la deuxième lecture, et pour les raisons données.

En principe, nous admettons les objectifs vers lesquels tend cette proposition. Mais nous nous opposons au délai que causerait l'adoption de l'amendement. C'est pourquoi nous n'avons pas l'intention d'appuyer l'amendement dont nous sommes saisis.

Je pensais appeler l'attention de la Chambre sur un certain nombre de déclarations du chef de notre parti, mais je ne me propose pas de le faire maintenant. Tout en commentant brièvement cet amendement, je veux insister sur le fait que nous croyons que les facilités de la Banque du Canada devraient être utilisées aux fins du bill. Les députés de Red-Deer et de Chicoutimi (M. Côté) ont tous deux insisté là-dessus. Nous appuyons cette proposition, mais nous nous rendons compte également que si l'amendement allait être adopté, cela retarderait la mise en vigueur de la mesure et priverait bien des jeunes de l'occasion d'obtenir les prêts dont ils ont besoin pour la prochaine année scolaire. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, nous allons voter contre l'amendement. Mais il va sans dire que nous appuierons le projet de loi.

(Texte)

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est

[M. Slogan.]

presque 10 heures 30, et comme mes observations vont certainement se prolonger au delà de l'heure réglementaire de l'ajournement, je désire proposer l'ajournement du débat. Au fait, je constate qu'il est maintenant 10 heures 30, et je me permets de vous signaler ce fait.

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, la Chambre serait peut-être disposée à prolonger la séance de quelques minutes—si cela nous permettait de disposer de l'amendement—afin d'écouter l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue, dont les discours sont toujours intéressants.

L'hon. M. Martineau: Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pouvoir accepter la proposition que vient de faire l'honorable ministre de la Justice.

(Traduction)

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: La présidence doit déclarer qu'il est 10 heures et demie, à moins que la Chambre ne consente à l'unanimité à continuer le débat.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: Si la Chambre y consent à l'unanimité, je suis disposé à mettre la question aux voix.

(Texte)

L'hon. M. Martineau: Dans ce cas-là, monsieur l'Orateur, je me soumetts à ce qui paraît être l'opinion unanime de la Chambre, et mes observations seront donc très brèves.

Je n'avais pas l'intention de parler à ce stade-ci de l'étude du bill, mais puisqu'on semble vouloir conclure le débat sur l'amendement ce soir, je dois formuler certaines observations et expliquer pourquoi nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, ou du moins les députés conservateurs de la province de Québec, devons nous opposer à l'amendement de l'honorable député de Roberval (M. Gauthier).

On sait que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes pas tout à fait heureux des dispositions de ce bill, pour de très bonnes raisons, qui ont été énoncées d'une façon éloquente, magistrale, lucide et complète par des députés aussi compétents que mon collègue de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Paul), ainsi que notre chef provincial, le député de Trois-Rivières (M. Balcer), le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) et bien d'autres qui ont traité de cette mesure.

Il est très clair que cette loi viole l'esprit de la constitution, en ce qu'elle porte atteinte à la «juridiction» tout à fait claire et exclusive des provinces, en matière d'éducation.